NATIONS UNIES

EP

Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.47/4
20 mai 2025

Original: ANGLAIS

Sixième réunion des parties contractantes (COP) au protocole relatif à la pollution due à des sources et activités situées à terre (LBS) dans la région des Caraïbes

Oranjestad, Aruba, 04 -05, octobre 2023

RAPPORT DE LA RÉUNION

Pour des raisons d'économie et d'environnement, les délégués sont priés d'apporter à la Réunion leurs exemplaires des documents de travail et d'information et de ne pas demander d'exemplaires

*Le présent document a été reproduit sans avoir été revu par les services d'édition.

ACRONYMES

ACP MEA	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, Projet d'accords multilatéraux sur l'environnement
AMEP	Évaluation et gestion de la pollution de l'environnement
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
CETA	Communication, éducation, formation et sensibilisation
CTF	Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes
COP	Conférence des Parties
CIMAB	Centre de Recherche et de Gestion Environnementale des Transports
CLME+	Projet sur les Grands Ecosystès Marins des Caraïbes+
CReW+	Projet du Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées+
UE	Union européenne
GCFI	Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
PAM	Programme d'action mondial
HOD	Chef de délégation
QG	Quartier général
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
IG	Réunion intergouvernementale
IMA	Institut des affaires maritimes
IWEco	Intégration de la gestion de l'eau, des terres et des écosystèmes dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes
LBS	Sources terrestres de pollution
MEA	Accord multilatéral sur l'environnement
GTCNL	Groupe de travail à composition non limitée
CAR	Centre d'activités régional
RAR	Réseau d'activités régional
REMPEITC	Centre régional d'urgence, d'information et de formation sur la pollution marine
PEID	Petits États insulaires en développement
SOCAR	État de la zone d'application de la Convention
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
ODD	Objectifs de développement durable
UK	Royaume-Uni
NU	Organisation des Nations unies
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
EUA	États-Unis d'Amérique

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES i
TABLE DES MATIÈRES iii
INTRODUCTION 1
Objectifs de la réunion 1
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION. 1
1.1 Bienvenue 1
1.2 Allocution de Johan Robinson depuis le siège du PNUE 2
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU BUREAU 3
2.1 Allocution d'ouverture du président 4
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA RÉUNION 4
3.1 Règlement intérieur 4
3.2 Organisation des travaux 4
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 4
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE 2021-2022 4
5.1 Examen de l'état de ratification et d'adhésion au Protocole relatif à la pollution marine due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) 5
5.2 Coordination de programme & Gestion 5
5.3 Activités en cours 6
5.4 Mise en œuvre au moyen de partenariats de CAR et de RAR 6
5.5 Appui à la ratification du Protocole LBS 8
5.6 Élaboration et approbation du projet 8
5.7 Suivi de la qualité de l'eau/systèmes de surveillance régionaux et nationaux 8
5.8 Projet MEA III ACP 9
5.8 Gestion des plastiques 9
5.9 LBS : Déversements d'hydrocarbures, déchets marins et éléments nutritifs 9
5.10 Publications spéciales sur les déchets marins 10

5.11 Suivi & Évaluation intégrée de l'écosystème 10

5.12 Gestion des connaissances 10

5.13 Défis 11

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE LA SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU PROTOCOLE RELATIF À LA POLLUTION DUE A DES SOURCES ET ACTIVITÉS TERRESTRES (6è STAC LBS) DANS L'ENSEMBLE DES CARAÏBES 14

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DES CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONAUX (CAR) À L'APPUI DES AMENDEMENTS AU PROTOCOLE LBS. 15

7.1 Recommandations des CAR à l'appui des modifications au Protocole LBS 15

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET DU SOUS-PROGRAMME AMEP POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024 18

8.1 Gestion par écosystème 22

8.2 Répartition des fonds entre les projets 22

8.3 Commentaires de la salle 23

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES 25

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION 25

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION 25

Annexe I : Ordre du jour provisoire 27

Annexe II : Liste provisoire de documents 29

Annexe III : Recommandations de la réunion 31

Annexe IV : Liste des participants 33

Notes des rapporteurs 35

RAPPORT DE LA RÉUNION

INTRODUCTION

1. Le Secrétariat de la Convention de Cartagena est chargé de convoquer les réunions des Parties contractantes au Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) conformément à l'article XV du Protocole LBS.

2. Conformément au Plan de travail et au budget pour 2021-2022, approuvés par la dix-neuvième Réunion intergouvernementale, la sixième Réunion de la Conférence des Parties (COP) au Protocole LBS s'est tenue en mode hybride à ***Oranjestad, Aruba, le 4 et 5 octobre 2023***.

Objectifs de la réunion

3. Les objectifs de la sixième réunion de la COP LBS étaient les suivants :
   - Examiner la mise en oeuvre du Protocole LBS et l'efficacité des mesures prises en application de celui-ci, y compris l'examen des décisions de la cinquième Conférence des Parties à LBS et des décisions pertinentes de la dix-neuvième Réunion intergouvernementale et de la seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena ;
   - Examiner la mise en œuvre des projets et des activités par le Secrétariat et les Centres d'activités régionaux (CAR) LBS dans le cadre du sous-programme Évaluation et gestion de la pollution de l'environnement (AMEP), au cours de la période 2021-2022 ;
   - Prendre les mesures appropriées concernant les recommandations du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) issues de la 6^{è} STAC LBS, tenue du 1er au 3 février 2023 ;
   - Évaluer l'état de ratification et/ou de mise en œuvre du Protocole LBS dans les pays membres et prendre les mesures appropriées pour faciliter l'augmentation de la ratification et/ou de la mise en œuvre ;
   - Approuver le plan de travail et le budget d'AMEP pour l'exercice biennal 2023-2024 en vue de leur soumission et de leur approbation par la 20^{è} Réunion intergouvernementale et la 17^{è} Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena, qui se tiendront à Aruba, le 4 et 5 octobre 2023 ; et
   - Aborder d'autres affaires, le cas échéant.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION.

1.1 Bienvenue

4. M. Christopher Corbin, Coordonnateur du Secrétariat de la Convention de Cartagena, a présidé la cérémonie d'ouverture. Il a souhaité la bienvenue à tous les délégués présents, en personne et virtuellement. Il a salué les points focaux, les chefs de

délégation, les gouvernements hôtes, les Parties contractantes et non contractantes et les observateurs. Il a déclaré que les plans étaient bien avancés pour mettre en place un gestionnaire de programme dédié à la pollution marine.

5. Il a ensuite invité M. Johan Robinson, Chef du Service de l'intégration des écosystèmes du PNUE à Nairobi (Kenya), à prononcer une allocution.

1.2 Allocution de Johan Robinson depuis le siège du PNUE

6. M. Johan Robinson a exprimé son plaisir, au nom du Directeur exécutif du PNUE, de prononcer le discours d'ouverture de la 6è Conférence des Parties au Protocole LBS.

7. Il a remercié le Gouvernement d'Aruba et le Royaume des Pays-Bas d'avoir accueilli la Conférence et de leur soutien financier. Il a également remercié Chris (Corbin) et l'équipe (au Secrétariat) pour leur travail dans l'organisation de la conférence.

8. En notant qu'il s'agissait d'une période de changement et de transition pour le Secrétariat, d'autant plus que le PNUE, les gouvernements du monde entier et des Caraïbes avaient entamé une lente reprise économique après les impacts de la COVID-19 ; il souligna la nécessité urgente de s'attaquer à l'impact négatif du changement climatique, de la pollution et de la perte de biodiversité, tout en gérant les effets dévastateurs des secteurs économiques, environnementaux et sociaux des guerres, des incendies, des inondations et des sécheresses.

9. Il a fait observer que la grande région des Caraïbes, en raison de sa grande vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes et de sa forte dépendance vis-à-vis du tourisme, avait été entravée par les inondations, les ouragans, les sécheresses et les tremblements de terre. « Alors que nous essayons de fixer de nouveaux objectifs ambitieux pour lutter contre la pollution, les travaux de la Convention de Cartagena, et en particulier de ses protocoles sur les déversements d'hydrocarbures et les sources terrestres de pollution marine, restent essentiels. »

10. Il a cité les raisons pour lesquelles le travail du PNUE et du Secrétariat de la Convention de Cartagena, à l'appui du protocole LBS, était important, en notant qu'il s'agissait de l'une des 3 crises planétaires que le PNUE avait identifiées et qui devaient être abordées en tant que communauté mondiale. « Grâce au partenariat mondial sur les eaux usées, les éléments nutritifs et les déchets marins (dont le PNUE est le secrétariat), nous nous développons pour permettre à davantage de pays d'agir sur le terrain. Le Programme pour les mers régionales, y compris la Convention de Cartagena, et ses protocoles sont bien placés pour permettre une telle action, a-t-il déclaré.

11. Pour tenter de surmonter les défis, les parties contractantes à la Convention de Cartagena ont déjà élaboré et approuvé un plan d'action et une stratégie régionale sur les déchets marins, et établi un nœud régional sur les déchets marins par l'intermédiaire de l'Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI).

12. Il a déclaré que les travaux en cours pour soutenir les activités communautaires visant à réduire les déchets marins, tels que la mise en œuvre d'approches appropriées de gestion des déchets et d'économie circulaire pour offrir de nouvelles opportunités de

revenus alternatifs, y compris une collaboration accrue avec le secteur privé, ont démontré les progrès réalisés, en tant que région, sur cette question.

13. Il a souligné le travail accompli par le Secrétariat dans l'élaboration et l'approbation du plan d'action régional de réduction de la pollution par les éléments nutritifs et de la stratégie, y compris des études de cas nationaux à la Barbade et en Jamaïque visant à réduire la pollution provenant des eaux usées domestiques et du ruissellement des produits agrochimiques. Il a cité l'élaboration du premier rapport sur l'état de la pollution marine de la région (SOCAR).

14. « Grâce à votre soutien, le Secrétariat a réussi à élaborer de nouveaux projets et à renforcer les partenariats avec les établissements universitaires, le secteur privé, les ONG et les banques de développement. Cette collaboration est très agréable et offre des occasions de partager des enseignements et des expériences précieuses.

15. Il a rappelé la signature du Protocole LBS en 1999 et qu'à l'époque, il s'agissait du premier accord juridiquement contraignant signé sur la pollution marine. Aujourd'hui, il reste le seul instrument juridique contraignant pour lutter contre la pollution marine.

16. En ce qui concerne le soutien du PNUE pour l'avenir, il a observé que « de nombreuses leçons apprises, meilleures pratiques et innovations, que vous avez tirées de vos propres actions et des efforts au niveau local pour lutter contre la pollution marine, nous pouvons les partager au niveau mondial, afin que d'autres puissent apprendre de vos expériences et de vos réussites ».

17. Il a encouragé le Secrétariat à participer activement à la discussion concernant le nouvel Accord sur les plastiques, afin de s'assurer que les préoccupations et les priorités de la région soient prises en compte. Ils devraient également tirer pleinement parti des projets mis en œuvre par le PNUE, y compris ceux du Secrétariat, car « nous travaillons à promouvoir la durabilité des ressources océaniques ». Il a également promis son propre soutien au travail important accompli dans la région et aux discussions fructueuses.

18. M. Corbin a remercié M. Robinson et les autres représentants du PNUE au Siège.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION DU BUREAU

19. La Réunion a élu parmi les membres du Bureau des Parties, un Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur pour la conduite de la Réunion, sur la base des propositions de candidatures reçues et soumises par le Secrétariat. Ils ont tous été élus par acclamation.

    - **Président** –République dominicaine
    - **Vice-présidents**
      - ✓ 1er Vice-président – Barbade
      - ✓ 2è Vice-président – États-Unis
    - **Rapporteur** –Costa Rica

20. M. Corbin remercia les délégués de leur volonté de travailler sur le protocole au cours du prochain exercice biennal et a chaleureusement accueilli les nouveaux membres du Bureau à la table d'honneur.

21. Le Président assuma la présidence de la réunion avec l'appui du Secrétariat.

2.1 Allocution d'ouverture du président

22. Le Président a chaleureusement salué tout le monde. Elle s'est félicitée de l'honneur qui lui est fait de présider la conférence. Elle a remercié Aruba et le Gouvernement néerlandais d'avoir accueilli la réunion et a exprimé l'espoir que la réunion serait couronnée de succès et que tous les objectifs seraient atteints. Elle s'est réjouie du soutien de tous et d'une session fructueuse. Elle a présenté le règlement intérieur et l'organisation des travaux de la conférence.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA RÉUNION

3.1 Règlement intérieur

23. Le règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Cartagena), tel qu'il figure dans (PNUE 2010) et adopté conformément à l'article 20 de la Convention de Cartagena, a été appliqué pour la conduite de la réunion.

3.2 Organisation des travaux

24. L'anglais, le français et l'espagnol ont été les langues de travail de la réunion. Des services d'interprétation simultanée ont été assurés dans ces trois langues. Les documents de travail de la Réunion ont été publiés dans les trois langues.

25. Le Secrétariat a proposé de convoquer la Réunion en séances plénières, avec l'aide de groupes de travail. Le Président peut également créer d'autres groupes de travail. Des services d'interprétation simultanée seraient mis à la disposition des groupes de travail.

26. Le Président a encouragé une pleine collaboration dans toutes les prises de décisions.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

27. Le Président a attiré l'attention des délégués sur l'ordre du jour provisoire et a invité les participants à faire part de leurs observations. En l'absence de recommandations d'ajustement, l'ordre du jour est adopté sans amendement. (L'ordre du jour provisoire figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.47/1 et l'ordre du jour provisoire annoté dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.47/2.)

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE 2021-2022

28. Le Président invita M. Christopher Corbin du Secrétariat à présenter l'état d'avancement des activités d'AMEP, pour l'exercice biennal 2021-2022.

5.1 Examen de l'état de ratification et d'adhésion au Protocole relatif à la pollution marine due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS)

29. M. Corbin a introduit son exposé en indiquant qu'il n'y avait pas eu de nouvelles ratifications du protocole LBS au cours de l'exercice biennal, bien que plusieurs parties contractantes aient manifesté un vif intérêt à la Convention, et que des efforts aient été déployés au niveau national. Il a invité les Parties non contractantes à fournir à la réunion des mises à jour ou des déclarations concernant l'état d'avancement de leur ratification et a indiqué que le Secrétariat était prêt à leur fournir un appui technique et toute autre assistance dont elles pourraient avoir besoin dans le processus de ratification.

30. Il a ensuite présenté le rapport de situation pour 2021-2022 qui comprenait un aperçu du travail accompli et les faits saillants des principales réalisations.

5.1.1 Objectifs

31. Il décrit les objectifs du protocole, qui étaient de réduire la pollution en fixant des limites aux émissions et aux effluents et/ou en adoptant les meilleures pratiques de gestion, et d'échanger des informations sur la pollution d'origine terrestre grâce à la coopération en matière de suivi et de recherche.

5.1.2 Nouvelles nominations

32. M. Corbin a annoncé 2 nouvelles nominations pour les centres d'activités régionaux (CAR) du protocole LBS à Trinité-et-Tobago (IMA) et à Cuba (CIMAB). Il s'agit du Dr Ava Maxam, experte en gestion côtière et environnementale, en développement durable et en développement de solutions commerciales spatiales, qui a rejoint l'Institut des affaires marines (IMA) et a pris ses fonctions, le 4 septembre 2023 ; et Luis Garcia Abreu, titulaire d'un Ph.D. en environnement et transports, a rejoint le Centre de recherche et de gestion environnementale des transports (CIMAB), au mois de décembre 2022.

5.1.3 Résumé du programme de travail

33. M. Corbin a présenté un résumé du programme de travail qui a couvert 5 domaines

    i. Coordination de Programme & Gestion
    ii. Sources marines et terrestres de pollution
    iii. Suivi & Évaluation intégrée de l'écosystème
    iv. Approches de gestion par écosystème
    v. Gestion des connaissances & Communications

34. Il a expliqué comment le Secrétariat a réagi à certaines des décisions de la cinquième COP au Protocole LBS, et aux recommandations du 6^{è} STAC LBS.

5.2 Coordination de programme & Gestion

35. Il a présenté l'état des réponses aux décisions de la 5^{è} Conférence des Parties au Protocole LBS, en soulignant celles qui ont été achevées ou mises en œuvre. À savoir :

- Approbation des plans stratégiques à moyen terme présentés par le CAR IMA et le CAR CIMAB et demande l'élaboration de plans de travail biennaux par les CAR LBS - Décision 5
- Soutien des CAR LBS au Secrétariat dans la mobilisation des ressources et l'apport d'un appui technique, et conseils aux Parties contractantes pour la mise en œuvre du Protocole LBS, et aux Parties non contractantes pour la ratification du Protocole LBS - Décision 6
- Création de quatre sous-groupes thématiques du GTCNL chargés d'examiner les questions importantes pour la poursuite du développement du Protocole LBS - Décision 9
- Poursuite des efforts du Secrétariat pour promouvoir le travail du CAR, REMPEITC-Caribe, et encourager une plus grande collaboration entre tous les CAR de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles-. Décision 12
- Efforts accrus du Secrétariat pour finaliser l'accord d'accueil avec le gouvernement de Cuba, en vue de la reconnaissance officielle du CAR CIMAB, en tant que CAR LBS - Décision 13
- Mise en œuvre des mesures du Secrétariat visant à faciliter la mise au point et la présentation des rapports nationaux par les Parties contractantes, y compris l'établissement d'une date limite pour la soumission de ces rapports - Décision 15

5.3 Activités en cours

- Il a souligné l'engagement du Secrétariat dans les partenariats avec les ONG et les organismes du secteur privé pour soutenir la mise en œuvre du Protocole LBS - Décision 1
- Adoption de la Stratégie et du Plan d'action régionaux de réduction de la pollution par les éléments nutritifs (RNPSAP) et demande du GTCNL de fournir un soutien technique et une supervision pour sa mise en œuvre progressive aux niveaux national et régional - Décision 7
- Renforcement, par le Secrétariat, de l'intégration entre les groupes de travail LBS et SPAW, y compris la représentation croisée des experts - Décision 11

5.4 Mise en œuvre au moyen de partenariats de CAR et de RAR

36. Le Secrétariat a adopté une approche plus rationnelle en ce qui concerne la participation des centres d'activités régionaux (CAR). Lors de la dernière COP, deux d'entre eux ont présenté des plans stratégiques à moyen terme pour lesquels des commentaires ont été inclus. Il a annoncé que, pour la première fois, des plans stratégiques régionaux avaient été élaborés pour les quatre CAR, ce qui était une grande réussite.

37. Le Secrétariat a élaboré des ententes officielles de financement à petite échelle avec les CAR. Les centres ont fourni un appui technique direct et une formation au cours de l'exercice biennal et se poursuivront l'année suivante.

38. Il a été reconnu que les travaux visant à lutter contre les déversements d'hydrocarbures en tant que source de pollution étaient extrêmement importants et que de nombreuses Parties contractantes, en particulier celles qui représentaient le Protocole sur la biodiversité marine ou le Protocole sur la pollution marine, n'étaient pas au courant de l'excellent travail accompli par le CAR sur les déversements d'hydrocarbures.

39. Il a noté que la mise en œuvre, par le biais de partenariats avec les CAR et le Réseau d'activités régional (RAR), était en cours.

40. Il y a eu des synergies avec les Décennies mondiales, les MEA, le Programme d'action mondial du PNUE, les mers régionales et les organisations régionales du PNUE & les Bureaux sous-régionaux. Il a exprimé sa gratitude pour l'appui reçu du Siège du PNUE, en particulier à travers les mers régionales, avec un cofinancement du FEM/Projet CReW+.

41. Il a indiqué que, pour la première fois, la réunion annuelle des mers régionales se tiendrait dans les Caraïbes, plus précisément à la Barbade, à la fin du mois de novembre. Cela a été l'occasion pour les deux sous-programmes de travailler ensemble plus étroitement sur des thèmes communs. Il a noté les problèmes des sargasses et de l'eutrophisation qui ont permis une plus grande intégration entre les deux sous-programmes. Il a également souligné l'importance des groupes de travail et de l'engagement des partenaires régionaux.

42. **En ce qui concerne la coordination régionale,** la **collaboration et les synergies**, il a noté que de nouveaux accords de coopération ont été signés avec des partenaires, tels que les CAR LBS et OSPAR. Les discussions se sont poursuivies avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et INVEMAR, et les efforts visant à promouvoir une plus grande coopération entre les laboratoires environnementaux par le biais du RAR REMARCO, étaient en cours.

43. **En termes de partenariats**, il mentionna les discussions qui ont eu lieu avec la Fondation Bill et Melinda Gates, qui souhaitait soutenir les travaux dans les Caraïbes sur la gestion des eaux usées ; et le Forum économique mondial, qui avait exprimé son intérêt pour des travaux sur les éléments nutritifs.

44. Il a mentionné d'autres organisations non gouvernementales (ONG) qui se sont engagées dans le domaine de la pollution, telles que Nature Conservancy et le World Resources Institute (WRI). Parmi les projets connexes, on peut citer ceux financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds régional des Caraïbes pour la gestion des eaux usées. Parmi les autres sources de financement, sont à mentionner, par l'intermédiaire du gouvernement de la Suède, du gouvernement de la Norvège, du Partenariat mondial pour la gestion des éléments nutritifs ; et le projet financé par

l'Union européenne pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique, axé sur les accords multilatéraux sur l'environnement.

45. Il a présenté le plan d'action stratégique sur la gestion des ressources en eau et les changements climatiques, axé sur les petites îles des Caraïbes, et que le Partenariat mondial pour l'eau des Caraïbes avait encouragé la réutilisation des eaux usées traitées et la gestion intégrée des ressources en eau.

5.5 Appui à la ratification du Protocole LBS

46. Le Secrétariat a organisé des ateliers virtuels en anglais et en espagnol à l'intention de toutes les parties non contractantes, dans le but d'identifier les besoins critiques pour les aider dans le processus de ratification. Il a également fourni des conseils techniques au Suriname, à Saint-Kitts-et-Nevis et à Saint-Vincent-et-les Grenadines.

5.6 Élaboration et approbation du projet

47. **Eaux internationales du FEM (IW) : Projet du FEM sur le grand écosystème marin du golfe du Mexique.** Il a indiqué que le Secrétariat travaillait sur le projet du Golfe du Mexique. Il soutient le FEM pour apprendre le mécanisme permettant de faciliter les échanges et les expériences entre tous les projets internationaux dans le domaine de l'eau, car ce serait l'occasion de mettre en lumière les expériences relatives à la pollution dans la région, aux côtés d'autres régions.

48. **Villes du FEM ALC.** Le Secrétariat a réussi à obtenir l'approbation du projet financé par le FEM, des villes d'Amérique latine et des Caraïbes, axé sur les plastiques et l'économie circulaire. Il a tenu la première réunion du Comité directeur du projet au Panama. Ce projet sera mis en œuvre dans deux villes de chacun des pays participants, soit le Panama, la Colombie et la Jamaïque.

49. **GEF CReW+ -** Le Secrétariat a travaillé avec 18 pays d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes pour offrir une formation sur la gestion des eaux usées. Dans le cadre du CReW+ du FEM , les jeunes et les médias ont été formés à la gestion des eaux usées. Le Secrétariat a offert une petite bourse d'études pour sensibiliser la population à l'importance de la gestion des eaux usées. En collaboration avec le Partenariat mondial pour l'eau des Caraïbes, le Secrétariat a lancé un appel à propositions de petites subventions qui seraient mises en œuvre au cours de l'exercice biennal à venir.

5.7 Suivi de la qualité de l'eau/systèmes de surveillance régionaux et nationaux

50. M. Corbin a noté que le Secrétariat continuait d'identifier les possibilités de renforcer les systèmes de surveillance régionaux et nationaux. La plus récente a été la mise en place d'un portail régional de données de surveillance de l'environnement pour les petits États insulaires en développement, en particulier ceux de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO). Ce projet a été financé par le projet IWEco du FEM.

51. Il a indiqué que des efforts étaient en cours pour renforcer les systèmes nationaux d'information sur l'eau en Jamaïque, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, à la Grenade, à Sainte-Lucie et au Costa Rica. Le Secrétariat a achevé la mise en place d'une plateforme régionale de surveillance de l'environnement avec le soutien de l'Université de Genève et le financement du projet CReW+ du FEM.

5.8 Projet MEA III ACP

52. Le Secrétariat a été en mesure, grâce au financement du projet ACP, de travailler avec le gouvernement de la Barbade pour renforcer son plan national d'urgence et sa politique de dispersion des déversements d'hydrocarbures. Des travaux étaient également en cours sur les zones marines protégées, la gestion communautaire de l'eau et les eaux usées en République dominicaine, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et à Antigua-et-Barbuda.

5.8 Gestion des plastiques

53. Le Secrétariat a réussi à mobiliser des fonds du gouvernement allemand pour soutenir la gestion des plastiques dans cinq pays : les îles Vierges britanniques, Trinité-et-Tobago, le Guyana, le Suriname et Saint-Kitts-et-Nevis.

5.9 LBS : Déversements d'hydrocarbures, déchets marins et éléments nutritifs

54. Il a indiqué que l'une des réalisations les plus importantes de la dernière COP a été l'adoption de la première Stratégie et du premier Plan d'action régionaux de réduction de la pollution par les éléments nutritifs de la région. Ce plan a servi de feuille de route au Secrétariat pour travailler avec les Parties contractantes, afin d'identifier des ressources supplémentaires qui pourraient aider à résoudre le problème de la contamination par les éléments nutritifs provenant des eaux usées domestiques et du ruissellement agrochimique.

55. Il a déclaré que c'était une opportunité pour la région d'avoir des activités plus ciblées axées sur la réduction des éléments nutritifs et a noté que les Parties contractantes ont demandé que des groupes de travail supplémentaires soient établis. À cette fin, le Secrétariat a invité toutes les parties contractantes à présenter des candidatures.

56. Il s'est félicité du cofinancement du Partenariat mondial du PNUE sur les déchets marins pour soutenir l'élaboration d'une stratégie de réduction des plastiques et d'un plan d'action pour Sainte-Lucie.

57. Les efforts se sont poursuivis pour trouver des moyens d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie régionale de réduction de la pollution par les éléments nutritifs récemment adoptée. Les gouvernements de la Jamaïque et de la Barbade ont reçu un appui pour élaborer des études de cas sur la gestion des éléments nutritifs.

58. Le Secrétariat a collaboré avec d'autres programmes pour les mers régionales dans le cadre du Partenariat mondial sur les déchets marins pour organiser des sessions techniques lors de la septième Conférence internationale sur les débris marins qui s'est tenue à Busan, en Corée du Sud.

59. Dans le cadre de ce partenariat mondial, il a reçu l'appui d'un volontaire national des Nations Unies pendant un an qui l'a aidé à élaborer du matériel de sensibilisation.

60. Avec le soutien de l'ACP, le Secrétariat a reçu plus de 100 000 $USD de petites subventions pour soutenir trois projets communautaires sur la lutte contre les déchets marins, ainsi que trois projets communautaires hybrides basés sur la réduction, la réutilisation et l'élaboration de rapports sur le plastique, qui ont été mis en œuvre en partenariat avec le GCFI.

5.10 Publications spéciales sur les déchets marins

61. Il a mis en exergue 3 publications du PNUE sur les déchets marins, produites en collaboration avec le Programme pour l'environnement des Caraïbes du MEA ACP et le Secrétariat de la Convention de Cartagena. Ces publications ont porté sur «**Lutter contre les déchets marins dans la région des Caraïbes par le biais de partenariats régionaux et mondiaux ; « Compendium sur la gestion des déchets » ; « Déchets solides et déchets marins ».**

5.11 Suivi & Évaluation intégrée de l'écosystème

62. Il a noté que la gestion par écosystème était au cœur de nombreux projets au niveau national. Il a cité en exemple le projet financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine en Jamaïque, qui visait à promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau, et les solutions pour résoudre les problèmes de pollution des eaux usées et des déchets. Des installations septiques ont été réhabilitées, afin de réduire la contamination causée par les rejets d'eaux usées dans les écoles, et de promouvoir la réutilisation simple des eaux usées traitées afin de réduire les pressions sur les systèmes d'eau potable.

63. Un projet écosystémique a également été entrepris au Guyana, au Suriname et en Trinité-et-Tobago, et une vidéo et une étude de cas ont été produites pour souligner cet effort. Le Secrétariat a continué à travailler dans plusieurs pays tels que Saint-Kitts-et-Nevis pour soutenir le développement des moyens de subsistance par le biais du mentorat, de l'encadrement et des macro et micro-subventions.

5.12 Gestion des connaissances

64. Les matériels de connaissance réalisés comprenaient le Rapport sur l'état de la pollution marine dans la zone d'application de la Convention (SOCAR), la Stratégie régionale de réduction de la pollution par les éléments nutritifs - Synergies avec les rapports sur l'état de l'habitat & RSAP. Le rapport est disponible à l'adresse suivante : https://www.unep.org/cep (anglais, espagnol et français).

65. Il a rappelé aux délégués que l'une des décisions de la dernière COP était d'élaborer des supports de communication plus ciblés pour des publics spécifiques, et de trouver des moyens de faire en sorte que les produits de gestion des connaissances et de communication représentent l'ensemble des travaux de la Convention.

66. Il a indiqué que le rapport sur la pollution marine est volumineux (plus de 200 pages) d'informations techniques, et que le Secrétariat n'a pas encore achevé sa distribution à toutes les parties contractantes.

67. Il s'est dit satisfait de la production de ces rapports dans les trois langues de la Convention, et a dit attendre avec intérêt le soutien des délégués et des points focaux pour aider à la diffusion de la documentation.

68. Quatre courtes vidéos qui ont été produites sur les sargasses ont été lancées en janvier 2023.

5.13 Défis

69. M. Corbin a conclu en évoquant plusieurs défis, notamment les contributions exceptionnelles et opportunes au Fonds d'affectation spéciale, la ratification du Protocole LBS et l'optimisation du soutien disponible par le biais de projets (MEA ACP III) sur la base des demandes des pays contractants. En ce qui concerne les retards dans le projet FEM/CReW+, il a indiqué qu'une prolongation était demandée pour poursuivre la mise en œuvre effective des activités au cours du prochain exercice biennal. Il a ensuite donné un aperçu des dépenses de l'exercice biennal.

70. Sur la base de la mise en œuvre des activités au cours de l'exercice biennal, une liste préliminaire de décisions possibles pour examen par la COP6 de LBS.

71. En conclusion, M. Corbin a remercié toutes les parties contractantes, les CAR et les nombreux partenaires qui ont contribué à la réalisation de ces activités au cours de la dernière période biennale.

72. Le Président invita les participants à faire part de leurs observations et/ou à demander des éclaircissements sur les activités menées au cours de l'exercice biennal

73. **Le Secrétariat** a reçu de grands éloges pour l'excellent rapport et la présentation de plusieurs délégations et pour l'énorme travail accompli. Les délégués ont approuvé le travail du Secrétariat et ont remercié le gouvernement d'Aruba et le Royaume des Pays-Bas d'avoir accueilli la conférence.

74. **Jamaïque** a encouragé les autres Parties qui ne l'avaient pas encore fait à se joindre à nous dès que possible, car les travaux menés dans le cadre du protocole étaient particulièrement importants pour protéger les eaux des Caraïbes.

75. **Sainte-Lucie** a indiqué qu'elle avait créé et activé son premier plan d'action pour la gestion des déchets marins, afin de s'attaquer aux problèmes liés aux sources terrestres de pollution. Le plan prévoyait la formation des agents des douanes aux points d'entrée sur les articles en plastique interdits, en particulier les plastiques à usage unique. Ils avaient également des plans pour s'attaquer aux conteneurs consignés. Ils ont élaboré divers produits de connaissance à l'appui du protocole afin d'accroître l'éducation et la sensibilisation, de changer les attitudes et les pratiques à l'échelle nationale. Ils ont proposé de partager des liens vers certains de ces produits,

y compris des messages d'intérêt public, avec le Secrétariat à l'intention des Parties et pour soutenir les efforts de distribution.

76. **La France** a observé qu'il y avait un élan croissant sur la scène internationale en ce qui concerne le traitement des déchets marins, en particulier la pollution par le plastique. Ils ont estimé que les conventions régionales constituaient le bon cadre pour aborder ces questions, citant celle prévue à la Barbade, en novembre 2023, et à Antigua-et-Barbuda, en 2024, et au cours de laquelle des actions françaises et des solutions concrètes pourraient être partagées.

77. **La Barbade** a indiqué qu'elle avait terminé sa politique de gestion intégrée des déchets solides. Dans le cadre du projet FEM/CReW+ ils ont élaboré une stratégie nationale de communication et un plan de mise en œuvre pour réutiliser les eaux usées. Ils ont mené une étude de faisabilité afin de mettre au point un mécanisme financier durable pour la gestion intégrée de l'eau et des eaux usées. Ils ont adopté la loi sur la réutilisation de l'eau (2023), qui établit un cadre pour l'octroi de licences et la gestion des usines de traitement des eaux usées ; une loi sur la planification et l'aménagement du territoire (2019) et l'élaboration d'un règlement sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement. Ils étaient également sur le point d'achever le Règlement sur le contrôle des rejets de polluants marins (2023).

78. La Barbade a également révélé que ses efforts pour protéger ses eaux marines comprenaient des plans de financement pour moderniser ses deux usines municipales de traitement des eaux usées, afin d'utiliser et de réutiliser les effluents traités pour l'agriculture et le déversement d'eaux souterraines. Le pays se réjouit également à la perspective de nouer de nouveaux partenariats avec d'autres États Membres. La Barbade a rassuré les participants sur le fait que, étant donné que la mer des Caraïbes était la principale source de subsistance pour la plupart des parties à la Convention, elle avait pris les mesures nécessaires pour protéger cette ressource et s'est félicitée de l'occasion qui lui était donnée d'en apprendre davantage sur les initiatives similaires prises par d'autres États membres.

79. **La République dominicaine** a mis en lumière quelques-unes des initiatives qu'ils avaient prises au cours de l'exercice biennal écoulé et dont il avait bénéficié. Ils ont révisé et mis à jour leur réglementation sur les systèmes d'eau et d'égouts (la loi sur les plans) et, en février 2023, ont publié un plan national de gestion intégrée (l'accord de partenariat économique avec les États-Unis). Ils ont également appelé les autres pays qui n'avaient pas encore ratifié le protocole à le faire dans la mesure où ils pouvaient bénéficier de divers programmes.

80. **Le Panama** déclara qu'ils s'efforçaient d'éliminer les plastiques et les déchets plastiques et qu'ils avaient adopté plusieurs lois connexes.

81. **La Grenade** a recommandé la nécessité d'explorer les synergies et les possibilités d'unir nos forces pour entreprendre des activités dans la mesure du possible, par exemple dans le domaine de la gestion des sargasses, qui offre des possibilités pour

l'énergie, l'agriculture et les bâtiments durables, tout en tenant compte des risques sanitaires associés.

82. **Trinité-et-Tobago** a indiqué qu'ils avaient bénéficié du projet de l'UE relatif aux sargasses en les utilisant comme substrat de semis sur les sites de carrières abandonnées afin d'encourager le reboisement, de lutter contre la pollution par les algues biomarines et les changements climatiques. Ils ont appuyé les approches collaboratives pour l'éducation du public et ont souligné le rôle du Secrétariat dans la collecte et l'utilisation des données pour la prise de décisions cruciales.

83. **Les États-Unis** ont soutenu l'appel lancé aux pays qui n'ont pas encore signé l'accord pour qu'ils le fassent et a déclaré son soutien à la coopération dans le traitement de questions telles que la gestion des sargasses. Les États-Unis ont également recommandé que des travaux soient entrepris pour déterminer des normes de gestion de l'azote.

84. **Le Mexique** souligna la question de la biodiversité et de la gestion des résidus, tels que les produits agrochimiques qui sont souvent déversés dans les océans. Ils ont souligné la nécessité que l'Initiative mondiale sur les plastiques, en cours de négociation, inclue les plastiques de toutes sortes, ainsi qu'une collaboration pour la gestion et le transfert des connaissances visant à modifier les comportements. Ils ont également appelé à ce que la prochaine réunion du CNI se tienne à Nairobi, au Kenya. Ils ont mis en exergue le projet du golfe du Mexique qui visait à renforcer la surveillance de la qualité de l'eau dans le golfe et une partie de la péninsule du Yucatan.

85. **Le Royaume-Uni et les Îles Vierges** ont réfléchi à l'impact de l'ouragan Philippe dans les îles Vierges et ont noté qu'en tant que petits États insulaires en développement (PEID), le passage à des solutions terrestres était très répandu, d'autant plus que « tout ce qui se passe dans les montagnes finit dans nos océans ». Ils étaient désireux d'apprendre les meilleures pratiques pour faire face au déversement de polluants, de recevoir des subventions et de participer à des ateliers qui, selon eux, pourraient être organisés dans les îles Vierges, à Anguilla, aux îles Turques et Caïques ou aux Bermudes.

5.13.1 Réponse du Secrétariat

86. Chris Corbin, du Secrétariat, a exprimé sa gratitude pour les réactions favorables des Parties contractantes. Il a noté que la présentation reflétait une quantité importante de travail de la part d'une petite équipe, qu'il a félicitée. Il a également salué l'appui de différents chefs de projet, y compris ceux affiliés à laCReW+ et l'aide à la gestion du Secrétariat au bureau.

87. Il a reconnu que le travail accompli avait de la valeur ; les appels au renforcement des synergies, à la gestion des connaissances, au partage d'expériences ; et la collecte et l'utilisation des données. Il a estimé qu'en ce qui concerne le statut des îles Vierges britanniques au regard de la Convention, les parties contractantes pourraient contribuer au processus de ratification. Il a convenu que le fait de maximiser les possibilités de ratifier le protocole faciliterait le travail du Secrétariat, car les Parties

contractantes et les points focaux deviendraient également des champions. Il a encouragé les pays à partager leurs meilleures pratiques en matière de gestion de la pollution avec le Secrétariat en vue d'une diffusion plus large.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE LA SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU PROTOCOLE RELATIF À LA POLLUTION DUE A DES SOURCES ET ACTIVITÉS TERRESTRES (6è STAC LBS) DANS L'ENSEMBLE DES CARAÏBES

88. Le Président invita M. Corbin à présenter les recommandations de la 6è réunion du STAC LBS concernant le Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres dans la région des Caraïbes, telles qu'elles figurent dans le document (UNEP(DEPI)/CAR WG.44/5).

89. M. Corbin a donné un aperçu des Recommandations du 6è STAC de LBS et les mesures prises à ce jour. M. Corbin a souligné que l'on s'attendait à ce qu'il y ait eu des questions techniques importantes, notamment des modifications au texte du protocole, l'examen des amendements et plusieurs autres questions de fond. Il a mentionné certains retards qui ont eu une incidence sur le processus et a indiqué que bon nombre des recommandations formulées lors du 6è STAC de LBS étaient de nature opérationnelle et ont donné au Secrétariat des orientations sur la manière dont il pourrait améliorer davantage le travail du protocole. Il a également fait le point sur les mesures prises après le 6è STAC LBS et avant la 6 è COP LBS.

90. Le Président invita les participants à examiner et à approuver les recommandations, le cas échéant, et à prendre toute autre décision en conséquence.

91. La Fondation pour la planification et le développement a commenté la recommandation d'intégrer à l'avenir le rapport sur l'état de la pollution et le rapport sur l'état de l'habitat marin. Elle a demandé si, en l'absence de fonds pour faciliter l'intégration, il était possible que, dans le cadre de l'adoption du rapport de la Troisième évaluation mondiale des océans, l'organe des Nations Unies chargé du droit de la mer soit approché pour examiner le processus d'intégration.

92. Dans sa réponse, Chris Corbin, du Secrétariat, a indiqué que les gouvernements respectifs ont peut-être participé à la négociation et à la présentation de ces recommandations, de sorte qu'il y aurait une approbation de principe. Cela serait important pour les parties contractantes et non contractantes.

93. Il a indiqué que le Secrétariat pourrait travailler au cours des prochaines heures sur un libellé qui refléterait une approbation des parties contractantes. Il a ajouté que le Secrétariat devrait jouer un rôle dans l'évaluation mondiale des océans et a estimé que le travail accompli au niveau régional pourrait alimenter certains de ces rapports mondiaux. Cela permettrait de s'assurer que l'information de la région est bien documentée et d'encourager la mobilisation de ressources dans le cadre de ces efforts mondiaux pour appuyer les évaluations des mers régionales.

94. Il a souligné d'autres questions, telles que la gouvernance et les pêches, qui permettraient d'effectuer une analyse plus complète. Cela pourrait se faire en collaboration avec d'autres organismes régionaux qui avaient le mandat pertinent.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS DES CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONAUX (CAR) À L'APPUI DES AMENDEMENTS AU PROTOCOLE LBS.

95. Le Président invita le Secrétariat à présenter les travaux des CAR de LBS sur les conclusions préliminaires sur les normes des éléments nutritifs et la classification des eaux récréatives et à proposer des recommandations à prendre en considération.

96. Le Président invita le Secrétariat à présenter le Document d'information sur les premières conclusions des travaux des CAR LBS relatives aux normes sur les éléments nutritifs et à la classification des eaux récréatives, et à résumer les recommandations pour un examen plus approfondi par la COP. (UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.16 et UNEP(DEPI)/CAR WG.44/INF.17).

97. Le président a également indiqué que pendant la pause déjeuner, auraient lieu deux événements parallèles, le consortium SPAW et Car-Wen.

7.1 Recommandations des CAR à l'appui des modifications au Protocole LBS

98. Deux des CAR ont présenté des recommandations à l'appui des modifications LBS : IMA et CIMAB.

99. Ils ont signalé qu'un accord de financement à petite échelle (SSFA mai 2022) a été conclu avec le PNUE & CAR IMA & CAR CIMAB pour 300 000 USD comprenant neuf projets.

7.1.1 Objectifs

100. Les principaux objectifs étaient de :

- Renforcer la coopération entre les CAR, l'IMA et le CIMAB et le Secrétariat de la Convention de Cartagena par la mise en œuvre d'activités spécifiques dans le cadre des projets ACP MEA III et CReW+ financés par l'UE
- Contribuer au sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution de l'environnement (AMEP) du Secrétariat de la Convention de Cartagena afin de prévenir, de réduire et de contrôler la pollution marine et d'aider les pays à mettre en œuvre le Protocole LBS.

101. Ils ont mis en exergue 4 des 9 projets du plan de travail 2023/2024 de la SSFA : -

- Élaborer des lignes directrices pour la classification des eaux conformément au protocole LBS. (Avec le soutien du CAR CIMAB.)
- Établir des critères et des normes régionaux pour les charges d'azote et de plomb dans les rejets d'eaux usées domestiques et industrielles. (Avec le soutien du CAR CIMAB.)

- Soutenir le CAR-CIMAB dans l'élaboration de recommandations pour des modifications au Protocole LBS, afin de faciliter une réutilisation accrue des eaux usées domestiques, y compris l'adoption de nouveaux critères ou normes pour les rejets d'eaux usées domestiques.
- Examiner, analyser et rendre compte de l'élaboration d'une nouvelle stratégie ou d'un nouveau protocole sur la gestion des ressources en eau douce dans le cadre de la Convention de Cartagena, en mettant l'accent sur la gestion de la source à la mer et la gestion intégrée des bassins versants.

7.1.2 État d'avancement des activités du projet SSFA

102. Ils ont indiqué qu'un questionnaire contenant des informations spécifiques sur les documents d'orientation, les plans, les projets et la législation environnementale au niveau national avait été élaboré et partagé avec les points focaux de LBS par l'intermédiaire du Secrétariat de la Convention de Cartagena, qui a alimenté les rapports et les vérifications ultérieures par les pays.

7.1.3 Constatations préliminaires du CAR IMA concernant les lignes directrices pour la classification des eaux (activité 1.)

103. Ils ont indiqué que 60 % des Parties contractantes disposaient d'un cadre législatif conforme au Protocole LBS. 40 % n'avaient pas encore établi de classification de l'eau et/ou n'avaient pas intégré le protocole LBS dans leur cadre législatif.

7.1.4 Constatations préliminaires du CAR Cimab concernant les lignes directrices pour la classification des eaux

104. Les pays hispanophones évalués pour l'analyse des critères de classification des zones côtières sont le Guatemala, le Honduras, le Costa Rica, le Nicaragua, le Venezuela, le Panama, Cuba, la République dominicaine, la Colombie et le Mexique.

105. Sur les dix (10) pays analysés, / (100 %) disposaient de normes ou de réglementations définissant les limites maximales admissibles des différents indicateurs de qualité environnementale reconnus internationalement. Cependant, il a été reconnu qu'ils étaient dépassés ; la moitié des pays (50 %) avaient des réglementations datant de plus de 10 ans.

106. Sept (7) des pays (70 %) avaient légiféré sur un système de classification des zones côtières en fonction de leur utilisation (ou étaient en phase préparatoire). Il s'agissait de la Colombie, de Cuba, du Honduras, du Nicaragua, du Panama, de la République Dominicaine et du Venezuela.

107. Ce n'est que dans quatre (4) des pays évalués (40 %) que les normes de déversements dans les zones marines côtières se sont différenciées des limites maximales admissibles des indicateurs de qualité environnementale, en fonction des classifications respectives desdites masses d'eau, en tant que récepteurs d'eaux usées. Ces pays étaient le Nicaragua, Cuba, Colombie et République Dominicaine.

7.1.5 Lignes directrices pour la classification des eaux marines côtières.

108. Ils ont suggéré que la classification des zones réceptrices côtières et marines soit établie selon les critères les plus utilisés - les usages actuels et prospectifs et la qualité environnementale des masses d'eau. En ce qui concerne les normes ou les limites de rejets, ils ont recommandé que les limites maximales admissibles de rejet des différents indicateurs de qualité environnementale inclus dans les normes de rejet soient établies conformément aux classifications des organismes récepteurs. Ils ont également suggéré d'appliquer le principe de la gradualité, c'est-à-dire de définir des limites de débit progressivement dans le temps et d'y inclure des données ou des périodes pour mettre à jour ou au moins établir les conditions d'un tel processus.

109. Ils ont recommandé que d'autres travaux soient entrepris pour élaborer des lignes directrices pour la classification des eaux conformément au protocole LBS. Ce travail devrait inclure : -

- Une approche structurée pour assurer la cohérence de la méthodologie.
- Incorporation et/ou mise à jour du cadre législatif existant (**L'appui des pays était nécessaire**).
- Évaluation des masses d'eau en vue de leur catégorisation et/ou de leur désignation par utilisation
- Mise en place de zones de mélange/capacité des organismes récepteurs à assimiler les déchets.
- Création de zones protégées.

7.1.6 Recommandation à la COP

110. Ils ont soulevé les questions de la gestion de l'eau douce et de la gestion intégrée des bassins versants comme questions à examiner dans le cadre de la Convention de Cartagena.

111. Ils ont recommandé aux CAR de LBS de poursuivre leurs travaux et de faire rapport au STAC7 LBS et à la COP7 LBS pour un examen plus approfondi, une recommandation et une décision, le cas échéant.

112. Le Président invita les participants à la réunion à discuter des constatations à ce jour et à prendre des décisions et/ou des recommandations à l'intention de la 20è IG et la 17è COP à la Convention de Cartagena, le cas échéant.

113. **La Jamaïque** a appuyé la recommandation relative à l'intégration de la gestion de l'eau douce, étant donné qu'il s'agissait de l'une des plus grandes îles dont les rivières menaient directement à la mer des Caraïbes, contrairement à d'autres où les rivières se jetaient dans des lacs intérieurs. Ils ont souligné que les rivières étaient les destinataires des eaux de ruissellement agricoles et des rejets d'eaux usées et qu'elles devaient être gérées efficacement, sinon elles affecteraient l'espace marin. Ils ont appuyé la recommandation de gérer les rivières pour s'assurer que les objectifs soient atteints en vertu du protocole LBS.

114. **La Jamaïque** a également soutenu l'appel en faveur de normes régionales pour les éléments nutritifs. Toutefois, compte tenu de l'éventail de questions individuelles à l'intérieur des territoires, ils ont recommandé qu'une norme minimale soit envisagée plutôt qu'une norme fixe pour l'ensemble des Caraïbes.

115. **Les États-Unis** ont proposé de tenir compte de la nécessité d'examiner les facteurs qui influent sur la pollution du milieu marin, tels que ceux qui peuvent provenir des ressources en eau douce, compte tenu du lien étroit entre les eaux de surface et les eaux souterraines, qui transportent les polluants directement dans le milieu côtier et marin. Ils ont fait observer que, sur la base de leurs travaux sur des projets tels que le CReW du FEM et le FEM/CReW+ axés sur la gestion des eaux usées, ils devaient adopter une approche plus intégrée de la gestion des ressources en eau, en particulier lorsqu'il s'agit par exemple du traitement ou de la réutilisation des eaux usées traitées, comme option pour lutter contre la pollution par les eaux usées.

116. Ils ont également cité des défis connexes tels que l'homme, la santé, la socioculture et la technologie, et ont estimé que les CAR peuvent travailler avec les parties contractantes pour voir comment ces questions pourraient être abordées.

7.1.7 Réponse du Secrétariat aux États-Unis

117. M. Corbin a déclaré que, compte tenu du travail des CAR, la principale recommandation était d'accroître l'engagement et la participation des points focaux dans l'ensemble de la Convention, afin de faire des apports, de vérifier les résultats des conclusions et de les commenter.

118. Le Secrétariat serait en mesure de mobiliser des ressources pour une première réunion plus technique des points focaux en anglais et en espagnol. Les CAR pourraient alors présenter les résultats des travaux en cours et entamer des discussions détaillées.

119. Si ce processus de mobilisation formulait des recommandations, le Secrétariat pourrait passer à la mobilisation des ressources au niveau des politiques, afin de déterminer comment ces recommandations pourraient être mises en œuvre.

120. **La Grenade** a déclaré que les pays avaient besoin d'une forme d'assistance plus délibérée, ce qui pourrait être réalisé de manière harmonieuse, en tenant compte des réalités communes mais différenciées dans la région.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET DU SOUS-PROGRAMME AMEP POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024

121. Le Président invita le Secrétariat à présenter le « Projet de plan de travail du sous-programme AMEP pour l'exercice biennal 2023-2024 ». Le document a été préparé sur la base des recommandations des réunions précédentes du STAC et de la COP et des résultats des activités du plan de travail 2021-2022 pour LBS.

122. Le Secrétariat a présenté le projet de plan de travail et de budget du sous-programme AMEP pour l'exercice biennal 2023-2024, tel qu'il figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.44/3 Rev.1. Le plan de travail a été préparé sur la base des contributions reçues des gouvernements et des organisations, des deux CAR LBS, et à la suite d'un examen et d'une approbation par le 6è STAC LBS. Les recommandations techniques spécifiques issues du 6è STAC LBS ont été intégrées dans le projet de plan de travail et le budget présentés.

123. M. Corbin indiqua que les travaux du sous-programme Évaluation et gestion de la pollution de l'environnement couvrent deux des protocoles de la Convention de Cartagena, le Protocole sur les déversements d'hydrocarbures et le Protocole sur la pollution marine LBS. Le plan de travail était axé sur la pollution marine LBS.

124. Il a expliqué comment les différents protocoles étaient pris en compte dans le cadre général de la Convention et dans le processus d'élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux et sous-régionaux, axés sur un problème de pollution ou sur un problème lié aux espèces, et comment ils étaient liés les uns aux autres.

125. Il a indiqué que le Secrétariat était très conscient de la nécessité d'organiser une série de réunions intergouvernementales dans un délai d'un an, et a exprimé l'espoir que les Parties contractantes souhaiteraient peut-être envisager une décision extraordinaire qui permettrait au Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre de 2024 à 2025, ce qui faciliterait la remise sur la bonne voie en ce qui concerne le calendrier des STAC et des COP.

126. Il a souligné l'accent mis sur l'élaboration et la mise en œuvre de projets, et sur le soutien aux Parties non contractantes dans la ratification du protocole, la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action régionaux, et la collaboration avec les Parties contractantes pour élaborer des plans d'action et des stratégies nationaux. Il a indiqué que le plan de travail reflétait les efforts continus déployés par le Secrétariat pour identifier les possibilités d'apporter un soutien accru dans le processus de ratification et les activités sur le terrain.

127. Il a fait observer que si la priorité était accordée aux parties contractantes au Protocole LBS, certains projets bénéficiaient également d'un soutien dédié à la facilitation du processus de ratification et à la promotion de l'échange d'expériences.

128. En ce qui concerne les projets, il a souligné l'importance de nouveaux partenariats et a suggéré qu'une mise à jour des lignes directrices existantes du CAR et du RAR permettrait de clarifier et de structurer davantage la manière dont le Secrétariat collabore avec les nouveaux partenaires.

129. Compte tenu de l'augmentation importante du nombre de projets, le Secrétariat a reconnu le coût réel (ressources financières et humaines) de leur exécution.

130. Il a demandé aux Parties contractantes d'aider à identifier les priorités du Secrétariat, compte tenu des contraintes de l'aide des donateurs extérieurs, en particulier en ce qui concerne les projets financés par le FEM.

131. Il s'est félicité des recommandations formulées à l'issue d'ateliers régionaux sur les capacités dans les pays, même s'ils étaient financés par des projets extérieurs.

132. Il a indiqué que le plan de travail reflétait une cible significative sur les activités de suivi et d'évaluation et reconnaissait l'importance de construire un processus plus solide de prise de décision fondé sur la science, afin de mettre en exergue des évaluations plus intégrées dans le cadre du protocole lui-même.

133. Il a souligné l'importance du rôle du GTCNL et des sous-groupes pour continuer à fournir des orientations sur les travaux réalisés à travers les CAR du protocole LBS, y compris l'examen des questions de critères et de normes et l'opportunité d'apporter des contributions pour un projet de plan de travail actualisé et de faciliter une réunion technique régionale.

134. Il a mis l'accent sur trois projets auxquels le Secrétariat s'était pleinement impliqué en tant qu'agent d'exécution ou de co-exécution : le Projet des villes d'Amérique latine et des Caraïbes, le Fonds régional des Caraïbes pour les eaux usées et le Projet de gestion intégrée des écosystèmes aquatiques, de l'eau, des terres et des écosystèmes. Le projet FEM LAC Cities se poursuivra jusqu'en 2027. Il a déclaré que le projet Promar se poursuivrait jusqu'en 2026 et que le projet Procaribe+ venait de démarrer.

135. Il a déclaré que le Secrétariat avait travaillé avec le Gouvernement de Trinité-et-Tobago pour faire approuver une manifestation d'intérêt dans le cadre du nouveau Programme pour des océans sains du FEM. Il a continué à travailler en étroite collaboration avec l'Unité des mers régionales à Nairobi pour identifier les opportunités où le programme de travail du PNUE pourrait soutenir directement la mise en œuvre des décisions prises par les Parties.

136. Il indiqua que plusieurs projets se termineraient en 2024, ce qui signifiait que le Secrétariat devrait déployer des efforts considérables pour faciliter leur exécution. Compte tenu de la forte demande, le Secrétariat souhaiterait que les Parties contractantes à la Convention envisagent de prolonger le Plan de travail 2023-2024 jusqu'à la fin de 2025, ce qui laisserait suffisamment de temps au Secrétariat pour planifier et convoquer efficacement la prochaine série de réunions intergouvernementales.

137. Il a noté que l'une des activités les plus importantes proposées dans le cadre de cet exercice biennal, et qui serait financée par le projet MEA ACP, concernait le renforcement des mesures de gouvernance régionales et nationales, afin de garantir le respect du protocole LBS, et la meilleure façon de soutenir cet effort.

138. Il a noté que les réunions étaient coûteuses et que, bien qu'elles devraient normalement être financées par les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale, dans la réalité, les récentes réunions du STAC et de la COP de LBS ont été financés par des dons généreux des gouvernements. Cela reste une préoccupation.

139. Il a indiqué que le Groupe des mers régionales financerait intégralement la réunion annuelle sur les mers régionales et que le Secrétariat couvrirait les frais de voyage d'un fonctionnaire chargé d'appuyer la réunion.

140. Il a noté que des activités étaient menées dans le cadre des projets en cours et de nouveaux projets visant à renforcer les lois et les politiques, à élaborer des lignes directrices régionales, des stratégies nationales et des plans d'action, y compris l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités, dans l'espoir que cela aiderait également à identifier certains des polluants terrestres nouveaux et émergents. Il a souligné que des efforts étaient déployés pour mettre au point une série d'indicateurs communs pour les mers régionales qui permettraient au Secrétariat d'adopter une approche davantage axée sur les résultats.

141. Il a déclaré qu'ils examinaient la cartographie et identifiaient les problèmes émergents en collaboration avec d'autres agences régionales. Il a pris note de la Stratégie régionale de réduction des éléments nutritifs, laquelle fournit un cadre qui permettrait au Secrétariat de continuer à travailler très étroitement avec les Parties contractantes pour traiter la question des éléments nutritifs. Les éléments nutritifs représentent un polluant majeur provenant des eaux usées domestiques et du ruissellement agrochimique.

142. Il indiqua que dans le cadre du Partenariat mondial sur la gestion des éléments nutritifs, un soutien financier pourrait être disponible pour les pays intéressés par l'élaboration de stratégies nationales de réduction des éléments nutritifs. Il a invité à proposer des candidats de la région des Caraïbes.

143. Il a indiqué que le Secrétariat continuait à travailler avec les Parties contractantes pour renforcer leurs programmes nationaux de suivi de la qualité de l'eau, y compris la classification des eaux, le renforcement des bases de données régionales et nationales y relatives, ainsi que l'animation d'ateliers de suivi. Cependant, il faudra peut-être faire plus de travail préparatoire pour vérifier une partie de la modélisation en ce qui a trait au rejet des éléments nutritifs.

144. Il était également nécessaire d'organiser une formation régionale sur le suivi des microplastiques. Le Secrétariat a précédemment souligné la collaboration avec l'Association des États de la Caraïbe en vue d'un webinaire de cinq jours sur l'état de la pollution par les microplastiques dans la région des Caraïbes.

145. Les Parties contractantes se sont dite préoccupées par la difficulté de surveiller l'impact des mauvaises pratiques d'utilisation des sols et du ruissellement diffus, pour lesquels une expertise extérieure pourrait s'avérer nécessaire. Il a soulevé d'autres questions telles que la gestion des eaux de ballast, les impacts des déchets générés par les navires, les vitres antisalissure et le dragage en mer, qui étaient toutes liées au secteur maritime et pourraient affecter les environnements côtiers dans toute la région et pourraient représenter un intérêt pour les parties contactantes.

8.1 Gestion par écosystème

146. Il a présenté les projets et les activités de gestion par écosystème CReW+ du FEM au Panama, au Costa Rica, à Cuba, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et à la Grenade. Dix pays seront soutenus et des projets nationaux devraient être achevés en 2023. Dans le cadre du projet IWEco du FEM, les activités nationales devraient se terminer à Cuba, en République dominicaine, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent-et-les Grenadines et en Jamaïque, d'ici la fin de 2023.

147. Des visites ont eu lieu pendant la première partie de l'année (2023) à Cuba et en République dominicaine pour y documenter les expériences du projet, et des accords sont actuellement en cours de finalisation avec les gouvernements du Suriname et du Guyana pour mettre en œuvre deux projets de gestion par écosystème, avec le soutien du projet UE-ACP MEA.

8.2 Répartition des fonds entre les projets

148. Le Secrétariat a présenté une ventilation des fonds et des allocations relatifs aux projets de cet exercice biennal, en particulier en ce qui concerne la coordination, le suivi et l'évaluation des programmes de lutte contre la pollution terrestre et marine, ainsi qu'une évaluation basée sur les écosystèmes. Il a également indiqué que le cadre était consacré à des activités telles que le suivi de la pollution, la gestion par écosystème et la coordination.

149. Budget récapitulatif du programme de plan de travail 2023-2024 d'AMEP et des projets associés.

Thematic Areas	CTF	ACP MEAs III	GEF IWEco	GEF CReW+	GEF LAC Cities	Promar	Total
Project Coordination	545,000.00	144,595.50	470,000.00	215,571.50	245,000.00	199,754.47	**1,819,921.47**
Land and Marine-Based Pollution	-	160,245.34	760,738.00	5,024,276.00	2,590,000.00	284,450.00	**8,819,709.34**
Monitoring and Assessment	-	42,250.00	2,028,655.92	382,600.00	-	400,000.00	**2,853,505.92**
Ecosystems-based Management	-	98,563.00	-	-	-	-	**98,563.00**
Knowledge Management	-	42,000.00	20,000.00	379,000.00	115,000.00	109,250.00	**665,250.00**
Total	**545,000.00**	**487,653.84**	**3,279,393.92**	**6,001,447.50**	**2,950,000.00**	**993,454.47**	**14,256,949.73**

150. Il a indiqué que le financement de base du Fonds d'affectation spéciale n'était pas en mesure de financer les activités et la communication. Tous les travaux de gestion des connaissances étaient financés par des projets. Toutes les autres activités étaient financées directement par les États membres de la Convention de Cartagena. Il a noté que dans le cadre de plusieurs de ces projets, le Secrétariat a été en mesure de mener

des activités qui permettaient soit de soutenir les coûts de gestion de projet, soit d'assumer d'autres coûts liés à leur coordination.

151. Il a terminé sa présentation sur le projet de plan de travail et de budget proposé pour l'exercice biennal 2023-2024 (2025) en invitant les participants à formuler des observations, des recommandations et des préoccupations.

8.3 Commentaires de la salle

152. **Costa Rica – Le rapporteur du Costa Rica** a approuvé le plan tout en déclarant qu'il était « incroyablement ambitieux ». Ils ont souligné l'importance de générer une collaboration constructive suffisante dans toute la région pour assurer sa réalisation.

153. **La France** a fait observer que le plan de travail mettait peu l'accent sur la pollution chimique qui pourrait avoir un impact sur les habitats sensibles dans l'ensemble des Caraïbes. Ils ont manifesté leur intérêt dans ce domaine et voudraient le développer, en renforçant les capacités et les partenariats avec certaines organisations internationales qui y sont intéressées et qui ont déjà de l'expérience.

154. Ils ont relevé l'émergence de contaminants, révélés par certaines études françaises qui ont eu un impact sur la sécurité alimentaire et l'importance de la gestion de la ressource en eau, plus généralement non prise en compte par les conventions régionales. En tant que tels, malgré l'intérêt, ils ont estimé que, compte tenu des ressources limitées du Secrétariat, il pourrait s'avérer fastidieux de suggérer au Secrétariat et au sein de la Convention de traiter cette question.

8.3.1 Réponse du Secrétariat à la France

155. M. Corbin a remercié les délégués pour l'attention portée à la pollution chimique et à la manière dont elle a un impact sur les espèces, la biodiversité côtière et marine, en notant que traditionnellement, l'accent avait été mis sur l'impact des polluants sur la santé humaine.

156. Il a noté que les contaminants émergents étaient un domaine qui permettait de renforcer les synergies entre les groupes de travail et entre le Protocole sur la biodiversité marine et la pollution marine, et que des recommandations concrètes pourraient être formulées à l'intention du prochain STAC et de la COP.

157. Il a abordé les préoccupations des Parties concernant le Secrétariat, peut-être même à propos de son extension, et a déclaré que si la portée du plan était maintenue dans son contexte actuel, cela permettrait au Secrétariat de rester fidèle à ce que le protocole attend de lui et de s'abstenir de s'engager dans le domaine de l'eau douce en tant que domaine d'intervention principal.

158. **La Fondation pour la planification et le développement**, a parlé de la justice environnementale sur les problèmes liés à l'eau, en particulier la pollution, et a cité quelques cas où les installations de traitement de l'eau ont mal fonctionné et où les gouvernements ont perçu des taxes pour faire face à ces problèmes ; cependant ils restent souvent sans réponse et leurs rejets affectent la santé des communautés. Ils

ont fait remarquer que ces questions émergentes devaient être signalées dans la mesure où le protocole les abordait et/ou à l'attention d'autres organes.

159. **Le Mexique** a demandé que soit examinée la question des économies circulaires pour les Parties contractantes, un problème de gestion qui pourrait faire l'objet d'une coopération. Ils se sont également enquis de la manière dont ces accords allaient être mis en œuvre et ont soulevé la question du cofinancement, qui pourrait impliquer les secteurs public et privé et devenir une option aux pays qui rencontreraient des difficultés.

8.3.2 Réponse du Secrétariat

160. M. Corbin a remercié les délégués, les Parties contractantes et les observateurs pour leurs commentaires.

161. Il a déclaré que la justice environnementale était un thème important pour le PNUE, en particulier en ce qui concerne le contrôle, la réduction et la prévention de la pollution, en tant que traitement en fin de chaîne, et d'autres questions connexes telles que la promotion des déchets. Les eaux usées en tant que ressource, pour l'extraction d'éléments nutritifs, d'énergie et d'autres domaines offrant des moyens de subsistance alternatifs, étaient particulièrement importantes.

162. Cette approche a été reflétée dans le nouveau projet de stratégie pour 2023-2030 et elle est au cœur d'au moins trois des projets mentionnés. Le projet FEM LAC Cities vise à promouvoir des approches d'économie circulaire dans la gestion des plastiques, tout comme le projet Promar financé par l'Allemagne, tandis que le projet CReW+ du FEM sur les eaux usées a encouragé l'utilisation de solutions fondées sur la nature et la réutilisation des eaux usées traitées.

163. Lors de la dernière réunion technique du STAC et de la cinquième COP LBS, le GTCNL devait examiner et établir un sous-groupe spécifique pour examiner les contaminants émergents. Il a indiqué que le Secrétariat avait également eu des discussions avec l'Initiative mondiale pour les eaux usées qui avait identifié les contaminants émergents, en particulier dans les rejets d'eaux usées, comme un sujet de préoccupation.

164. **La Réunion a été invitée à examiner les nouvelles propositions de projets qui ont été élaborées et/ou approuvées au cours de l'exercice biennal et qui faisaient partie du Plan de travail et du budget 2023-2024.**

165. Ce plan de travail et ce budget seraient transmis à la vingtième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et à la dix-septième Réunion des Parties contractantes pour approbation, comme indiqué dans (UNEP(DEPI)/RAC IG.47/INF.4 et UNEP(DEPI)/RAC IG.47/INF.5).

166. Le Secrétariat a été remercié pour le plan de travail complet et ambitieux présenté et celui-ci a été adopté.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

167. Le Président invita les représentants à soulever toute autre question n'ayant pas été couverte par les points précédents de l'ordre du jour, et ayant trait à la portée de la Réunion, mais aucune autre question pertinente n'a été soulevée.

168. Le Président invita les gouvernements membres à manifester leur intérêt à accueillir le STAC7 et/ou la COP18 de LBS. Toutefois, aucune offre n'a été reçue et il a été convenu que le Secrétariat engagerait des discussions bilatérales avec les gouvernements intéressés.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION

169. Le Président invita le Rapporteur de la Réunion à présenter le projet des décisions et elles ont ensuite été adoptées.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

170. La Réunion a été levée le jeudi 5 octobre 2023 par le Président de la Réunion et le Coordinateur du Secrétariat.

Annexe I : Ordre du jour provisoire

Annexe II : Liste provisoire de documents

Annexe III : Recommandations de la réunion

Annexe IV : Liste des participants

Notes des rapporteurs